

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

PROCÈS-VERBAL des délibérations de la séance du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 5 novembre 2012 à 19h30, à l'Auberge Duchesnay, 140 Montée de l'Auberge, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur O'Donnell Bédard, Maire
- Monsieur Jocelyn Boivin, conseiller
- Monsieur Michel Croteau, conseiller
- Monsieur Guy Jacob, conseiller
- Monsieur Jacques Tessier, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

- Madame Vivian Viviers, directrice générale
- Monsieur Denis Bourgault, inspecteur

ABSENTS :

- Monsieur Jacques Coulombe, conseiller
- Monsieur Claude Lessard, conseiller

Les membres du conseil présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Acceptation des procès-verbaux des délibérations des séances des 15 et 18 octobre 2012 ;
4. Acceptation des listes et rapports mensuels ;
5. Certificats de crédits disponibles ;
6. Rapport de l'inspecteur ;
7. Rapport de la directrice générale et suivi du procès-verbal de la dernière réunion ;
8. Avis de motion, présentation du budget 2013 ;
9. Avis de motion, compensation sur les biens fonds non imposables ;
10. Adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ;
11. Dérogation mineure pour le 136 Chemin Thomas-Maher ;
12. Suivi du réseau communautaire Baie des Maher ;
13. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil ;
14. Autres sujets ;
15. Période de questions
16. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

Les membres étant présents, le quorum est constaté et le Maire, M. O'Donnell Bédard souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19h30.

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

133-2012

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour après y avoir ajouté les points suivants :

- a) Popote Multi-services;
- b) Vidange des fosses septiques;
- c) Contrat de drainage au Club Nautique.

ADOPTÉ

134-2012

Adoption du procès-verbal des délibérations Des séances des 15 et 18 octobre 2012

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jacques Tessier
SECONDÉ par le conseiller Michel Croteau
ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 15 et 18 octobre 2012 tel que soumis.

ADOPTÉ

135-2012

Adoption des listes et rapports mensuels

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob,
SECONDÉ par monsieur le Conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU d'adopter les listes et rapports sommaires ci-dessous mentionnés :

- Liste des comptes payés pour le mois d'octobre 2012 ;
- Conciliation bancaire au 31 octobre 2012 ;
- Rapport budgétaire pour le mois d'octobre 2012 ;

ADOPTÉ

136-2012

Rapport de l'inspecteur

Monsieur Denis Bourgault remet aux membres du Conseil la liste des permis émis au cours du mois d'octobre 2012 pour un montant de 1 074 200 \$.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Guy Jacob
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de l'inspecteur.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

137-2012

**Rapport de la directrice générale et
suivi du procès-verbal de la dernière réunion.**

Mme Viviers fait lecture de la correspondance reçue et mentionne que les points nécessitant un suivi sont déjà inscrits à l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU à l'unanimité de prendre acte du rapport de la directrice générale.

138-2012

Avis de motion – présentation du budget 2013

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Michel Croteau qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour adopter les prévisions budgétaires de la municipalité pour l'année 2013, fixer le taux de la taxe foncière, fixer également la date de l'envoi des comptes de taxes ainsi que la date du paiement des versements sur lesdits comptes de taxes.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

139-2012

Avis de motion/Compensation sur les biens fonds non imposables

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par le Conseiller Jocelyn Boivin qu'à une prochaine séance de ce Conseil un règlement sera présenté pour imposer au cours de l'année 2013 une compensation sur les biens fonds non-imposables sur le territoire de la municipalité.

Demande est faite pour la dispense de lecture de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

ADOPTÉ

140-2012

Adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le Maire, M. O'Donnell Bédard, soumet pour adoption le règlement numéro 2012-224 concernant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement numéro 2012-224 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2012-224, tel que rédigé.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

141-2012

Dérogation mineure pour le 136 Chemin Thomas-Maher

Ce point est reporté à la réunion du mois de décembre 2012.

Suivi des travaux routiers (ponceaux)

M. Jacques Tessier mentionne que les deux ponceaux ont été refaits. Il ne reste que le pavage à faire et il y aura une rencontre demain le 6 novembre.

Suivi du réseau communautaire de la Baie des Maher

Le Maire, Monsieur Bédard explique la déception du Conseil lors de l'ouverture des soumissions. On a rencontré les ingénieurs qui prévoient une rencontre prochaine avec le plus bas soumissionnaire pour comprendre les différences de coûts marquées. Les travaux ne seront pas effectués si les coûts demeurent aussi élevés. Pour l'instant le projet reste à l'étude et nous consulterons les personnes affectées par ce projet dès qu'il y aura des développements.

Règlement sur la revégétalisation des rives

Le Maire mentionne que le Conseil s'est penché sur la rédaction d'un règlement concernant la revégétalisation des rives. Ce dossier a été transmis à nos procureurs pour vérifier la légalité et la conformité.

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil

Mme Viviers remet aux membres du Conseil le formulaire de Déclaration des intérêts pécuniaires qui doit être remis chaque année au ministère et leur demande de le compléter, le signer et le rapporter pour la réunion de décembre prochain.

142-2012

Popote Multi-Services

Monsieur Guy Jacob fait du bénévolat auprès de cet organisme et il explique ce qu'est la Popote Multi-Services. Ce sont des bénévoles qui se rendent auprès des gens malades pour aller leur porter un repas le midi ou les amener pour des visites chez le médecin ou à l'hôpital ou tout simplement pour leur téléphoner ou aller leur rendre visite. Cet organisme a besoin de dons et c'est pourquoi M. Jacob demande à la Ville un don de 300 \$.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil accorde un montant de 300 \$ à Popote Multi-Services.

ADOPTÉ

VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

Livre des délibérations

143-2012

Vidange des fosses septiques

À compter de 2013, la vidange des fosses septiques sera gérée par la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf. Après étude et discussion, il a été convenu que la vidange de fosses septiques se fera aux deux (2) ans pour tout le monde et sera facturé sur le compte de taxes à raison de d'environ 75 \$ par année. Chaque citoyen aura droit à une vidange aux deux (2) ans peu importe le système employé et pour ceux qui utilisent une fosse à vidange périodique, ils devront en plus le faire au besoin et à leurs propres frais

Considérant qu'actuellement une vidange coûte environ 250 \$, ce sera plus économique et plus écologique. Enfin, il reviendra toutefois aux propriétaires à dégager leur couvert comme par le passé et ils seront avisés à l'avance.

Il est proposé par le Conseiller Jacques Tessier, appuyé par le Conseiller Michel Croteau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil ajoute au compte de taxes des citoyens une taxe de 75 \$ annuellement pour la vidange de fosses septiques.

144-2012

Contrat de drainage voie d'accès rampe de mise à l'eau

Monsieur Tessier explique que le besoin de drainage de la voie d'accès à la rampe de mise à l'eau a été étudié et le mandat a été confié à Génivar qui a fait un appel d'offres sur invitation. Nous avons reçu deux soumissions soit :

- Gilles Rochette et fils inc. 5 310,00 \$
- Raymond Robitaille Excavation inc. 3 870,00 \$

Il est proposé par le Conseiller Guy Jacob, appuyé par le Conseiller Jacques Tessier et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil donne le mandat à Raymond Robitaille Excavation inc. au montant de 3 870,00 \$ plus les taxes.

145-2012

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jocelyn Boivin
ET RÉSOLU de lever la séance à 20h10.

ADOPTÉ

Vivian Viviers
Secrétaire-trésorière

O'Donnell Bédard
Maire